

CONSEIL D'ADMINISTRATION (Domicile de Christian)

27 janvier 2022 – 83 250 La Londe les Maures – 19 h 30

PRESENT(E) S : Olivier ARNAUD, Yassine BEN CHADLI, Philippe BERNIER, Frédéric MARTINEZ, Christian MONCANY, Olivier ROUX.

INVITEE : Chloé DESACHY.

EXCUSES : Jean-François JOUAN, Chantal MEYER, Bruno DUPUY, Gérard ROUSSEAU, Bernard SONZOGNI.

Présentation des comptes 2021

Christian MONCANY présente la nouvelle application en ligne qui permet de saisir la comptabilité.

Les comptes doivent être corrigés de deux ou trois imperfections, mais le compte de résultat 2021 devrait être à l'équilibre, voire légèrement bénéficiaire.

On notera que par le jeu des dotations aux amortissements dont la prise en compte progresse d'année en année, la question de la gestion de la trésorerie, notamment prévisionnelle, est plus que jamais d'actualité.

On notera aussi les subventions nouvellement acquises grâce au travail de **Yassine Ben CHADLI** qui permettent d'alléger une partie du poids des investissements sur notre trésorerie.

Démission du trésorier

Pour rappel, **Gérard ROUSSEAU** démissionne de son poste de trésorier suite à son départ de la Londe. Le conseil d'administration le remercie pour la qualité de son travail tout au long de ces années.

Christian MONCANY est le seul candidat à la reprise du poste. Il est élu à l'unanimité des présents. De ce fait, le poste de trésorier adjoint qu'il occupait jusque-là est vacant.

Mutation professionnelle du président

Yassine Ben CHADLI nous confirme son départ du Var pour raisons professionnelles fin février. Il est nommé à Dijon pour un an et devrait par la suite être en poste sur le secteur de Valence et d'Avignon.

A l'unanimité des présents, il est confirmé dans son poste de président.

Vol des kayaks

Le 20 janvier à 23 heures, un vol avec effraction a été commis sur le terrain. Les deux kayaks du même adhérent ainsi que plusieurs kayaks de SEASUN ont été volés. Notre assurance ne prenant pas en charge les vols sur le terrain, il a été demandé à l'adhérent de porter plainte. Pour information, SEASUN a porté plainte dans la journée. Ce vol et celui de novembre dernier posent la question de la sécurisation de notre activité. Une réunion avec la mairie doit être fixée à ce sujet.

Une modification du règlement intérieur sera aussi proposée afin de bien clarifier auprès de tous les adhérents que notre association n'assure personne et aucun matériel contre le vol.

La séance est levée à 20 h 30.

La prochaine réunion du Conseil d'Administration est fixée au samedi 19 février à 9h30 au terrain de la plage,

CONSEIL D'ADMINISTRATION (terrain de la plage)

24 avril 2022 – 83 250 La Londe les Maures – 9 h 30

PRESENT(E) S : Olivier ARNAUD, Yassine BEN CHADLI, Philippe BERNIER, Bruno DUPUY, Jean-François JOUAN, Frédéric MARTINEZ, Chantal MEYER, Olivier ROUX.

EXCUSES : Chloé DESACHY, Christian MONCANY, Gérard ROUSSEAU, Bernard SONZOGNI.

Effraction du mois de novembre 2021

Après un premier refus, la seconde proposition de l'expert a été acceptée. **Olivier ARNAUD** s'occupe d'appeler l'assurance.

*Depuis le CA, l'assurance a été appelée. Une contre-expertise a été demandée à l'expert, sans autre explication de la part de l'assurance et sans que nous ayons à intervenir. Sans nouvelle d'ici la mi-mai, **Olivier ARNAUD** se charge de rappeler.*

Achat d'un nouveau catamaran

Le devis a été accepté. L'ancien catamaran doit être racheté par un particulier. **Philippe BERNIER** suit l'affaire.

*Depuis le CA, la commande a été passée par **Philippe BERNIER**. Le catamaran doit être livré début juin.*

Wingfoils

Il est demandé par le CA à ce que le matériel de wingfoils commandé soit livré au plus tard le 31 mai pour préparer au mieux la saison. Il faut aussi prévoir le stockage des trois wingfoils dans l'emplacement qui leur est réservé suite à la réorganisation du local 1.

Christian MONCANY est en charge de cette commande.

Depuis le CA, le matériel de wingfoils est arrivé.

Matériel de planches à voile.

Jean-François JOUAN a fait un gros tri dans le matériel de planches à voile. Le matériel à jeter a été placé dans le poulailler, une autre partie proposée à la vente. Seul du petit matériel est à racheter pour la saison 2022.

Jean-François JOUAN s'en charge.

Divers aménagements à réaliser.

- **Tonte du terrain**

Celle-ci est réalisée régulièrement par certains administrateurs. Toutes les volontés sont les bienvenues.

- **Sécurisation de locaux.**

Reste à poser : la porte coulissante en doublure de la porte du local 2, la porte entre l'atelier et le local 1

L'artisan doit appeler **Olivier ARNAUD** avant de venir poser

Depuis le CA, l'artisan a posé le nouvel étendoir au droit de la zone de rinçage.

- **Poulailler**

Virer les tapis verts et les ensabler au droit du portail d'entrée. Enlever le sable, réinstaller les canisses.

Olivier ARNAUD propose une date de travaux collectifs à ce sujet avant le 15 juin.

- **Accès plage et pose des ganivelles**

Depuis le CA

La pose des ganivelles a été réalisée par les services techniques municipaux. Un courrier sera adressé au maire en remerciements.

L'entrée a été entièrement reprofilée grâce à la vigilance de Philippe BERNIER et d'Olivier ROUX qui ont sollicité le conducteur d'engin de la mairie en train de profiler la plage.

- **Pose et contrôle des bouées blanches**

Olivier ARNAUD s'en charge avant la saison

- **Révision, antifouling et mise à l'eau du bateau de sécurité.**

Olivier ARNAUD s'en charge.

Depuis le CA, Christophe ANDRE a été contacté. La mise à l'eau aura lieu début juin.

Alarme et vidéosurveillance

Suite au vol par effraction de novembre 2021, le CA avait décidé d'étudier les possibilités de sécuriser notre activité par alarme et ou vidéosurveillance.

Bruno DUPUY a réalisé l'étude en contactant les prestataires compétents en la matière. Il a présenté au CA les différentes propositions qu'il a reçues, propositions qu'il avait préalablement envoyées par mail aux administrateurs. A l'issue de la discussion, le CA décide de ne pas donner suite à ces propositions. Celles-ci seront cependant présentées à la prochaine assemblée générale pour justifier de notre souci de ne pas nous lancer dans des investissements un peu disproportionnés par rapport aux enjeux et aux finances de l'association.

Saison 2022

L'activité n'est pas pour l'instant couverte, notamment pour le mois d'août durant lequel il manque au moins un saisonnier. Une offre d'emploi va être diffusée à l'ensemble des adhérents.

Depuis le CA, une personne a été trouvée pour le mois d'août. Les effectifs semblent donc complets.

Divers

- Le CA valide l'achat d'un nouveau PC portable. **Yassine BEN CHADLI** s'en charge.
- Pour rappel : si les administrateurs communiquent leur RIB à **Christian MONCANY**, celui-ci peut les rembourser de leurs achats faits au titre de l'association par virement, ce qui simplifie les remboursements.

La séance est levée à 12 h 00

La prochaine réunion du Conseil d'Administration reste à fixer.

CONSEIL D'ADMINISTRATION (terrain de la plage)

27 juillet 2022 – 83250 La Londe les Maures – 19 h 30

PRESENT(E)S : Olivier ARNAUD, Yassine BEN CHADLI, Philippe BERNIER, Chloé DESACHY, Jean-François JOUAN, Christian MONCANY, Bernard SONZOGNI, Frédéric MARTINEZ, Olivier ROUX.

EXCUSES : Chantal MEYER, Bruno DUPUY,

Election du bureau

Les membres suivants sont élus à l'unanimité des administrateurs présents.

- **PRESIDENT** : Yassine BEN CHADLI
- **VICE-PRESIDENT** : Olivier ROUX
- **VICE-PRESIDENT** : Bernard SONZOGNI
- **TRESORIER** : Christian MONCANY DE SAINT AIGNAN
- **SECRETAIRE**: Olivier ARNAUD
- **SECRETAIRE ADJOINTE** : Chloé DESACHY

Mise à disposition du matériel pour un lycée en classe transplantée à la Londe.

Un lycée du centre Var a contacté l'ASPTT La Londe pour pouvoir louer l'ensemble de notre matériel les 5,6,7 et 12,13,14 septembre 2022. La prestation sera facturée 900 euros pour chacun des séjours de trois jours.

Yassine Ben CHADLI est en relation avec l'organisateur. Il doit notamment vérifier que les personnes qui utiliseront le bateau de sécurité sont en possession du permis mer côtier.

L'ensemble des administrateurs s'accorde sur l'intérêt de ce type de prestation pour l'association, mais deux points sont discutés :

- Le montant facturé, trouvé trop faible pour certains
- La nécessité de la présence d'un salarié plutôt que d'un bénévole pour encadrer l'opération.

A l'issue des discussions, Le Conseil d'Administration s'accorde sur les points suivants :

La prestation est intéressante

Comme c'est une première, la rentabilité n'est pas le premier objectif. Les coûts seront à réétudier lors des prochaines opérations de ce type.

Pour assurer la qualité de l'encadrement, un salarié parmi les récents saisonniers de la base sera embauché pour les deux fois trois jours.

POINTS DIVERS

Certificat médical : Il n'est plus éligible pour les mineurs dans le cadre de nos activités. Un questionnaire « spécial mineur » doit être rempli par le mineur et signé par une personne ayant l'autorité parentale.

Le certificat est mis en place dès le 28 juillet 2022.

Fin de saison : cette année la saison sera clôturée le 15 septembre à l'issue des journées de présence du Lycée.

Travaux à faire :

DATE	A FAIRE	QUI S'EN CHARGE ?
A partir du 15 septembre,	dégréer et ranger le matériel	?
Avant le 30 septembre	Enlever et nettoyer trois des quatre bouées blanches	Olivier ROUX
Courant septembre,	appeler Christophe ANDRE pour prendre date pour le bateau de sécu	?
Avant le 30 septembre,	sortir et hiverner le bateau de sécurité avec Christophe ANDRE	?

Renouvellement de la convention pour la gratuité de la place au port pour le bateau de sécurité du 1^{er} juin au 30 septembre.

La première convention courait sur deux années 2021 et 2022. Il faut envisager son renouvellement avec la Mairie pour le printemps 2023 (sur deux ans ou plus).

Olivier ROUX se charge de ce renouvellement.

La séance est levée à 20 h 30.

LA PROCHAINE REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RESTE A FIXER.